

# COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SEC(71) 3985 final

Bruxelles, le 8 novembre 1971

Négociations Communauté - Pays candidats

---

Premier rapport intérimaire de la Commission au Conseil  
concernant la mise au point des  
textes en langue norvégienne des Traités  
et des réglementations communautaires existantes

---

## I. REMARQUES PRELIMINAIRES

1. En date des 21 et 22 septembre 1970, le mandat qui avait été donné le 21 juillet 1970 par la Conférence à la Commission pour effectuer, en contact avec le Royaume-Uni, la mise au point en langue anglaise des Traités et réglementations communautaires existantes (1), a été élargi pour les trois autres pays candidats, et pour les langues danoise et norvégienne (2).

2. En exécution de ce mandat, la Commission a recruté une équipe de linguistes réviseurs norvégiens qui, sur base des traductions déjà effectuées à Oslo, a préparé le texte ci-joint de la version en langue norvégienne du Traité CEE (annexes non comprises). Cette version révisée du Traité a été faite en étroite collaboration avec les services intéressés de la Commission et tant les représentants de la Commission que ceux de la Norvège y ont donné leur accord.

Ce texte est joint en annexe à la présente communication. La Commission le soumet au Conseil et propose qu'il soit transmis à la Conférence pour y être adopté comme version norvégienne faisant foi.

## II. PROBLEMES DE PORTEE GENERALE

3. Dans ses travaux, le groupe de réviseurs s'est fondé sur les quatre textes officiels du Traité qui font également foi. Il a également bénéficié des études et travaux qui ont été effectués pour préparer la nouvelle version anglaise du Traité.

4. Le texte norvégien du Traité CEE est présenté dans la forme historique (non consolidée).

---

(1) cf. document GB/6/70 du 23.7.1970.

(2) cf. documents DK/2/70 du 25.9.1970, IRL/3/70 du 14.10.1970 et N/2/70 du 24.9.1970.